BULLETIN MUNICIPAL N° 39

Janvier 2015



Bonne année 2015

Si vous n'avez pu être parmi nous le 11 janvier dernier à la cérémonie des vœux, c'est au nom de tout le Conseil Municipal que je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Bonne année à chacun et chacune d'entre vous, satisfactions et réussites dans votre vie personnelle, familiale, professionnelle.

La population officielle de notre commune est, à ce jour, de 299 habitants. De nouvelles personnes sont arrivées au cours de l'année 2014, d'autres sont parties. Huit nouveaux foyers se sont installés, nous leur souhaitons d'apprécier notre village, de profiter des avantages de la vie à la campagne et d'en surmonter aisément les inconvénients.

En 2014, Bosc-Mesnil a accueilli 7 bébés : 4 filles et 3 garçons. J'ai célébré mon premier mariage. Mais l'année écoulée n'a pas apporté que du bonheur : 7 personnes nous ont quittés, des séparations cruelles pour les familles, des souvenirs attristés pour les habitants du village qui les connaissaient et les appréciaient.

Des réalisations ont été effectuées : aménagement de la mare de Perduville et de la sente piétonne qui relie le deuxième lotissement à la route de la Vallée. Photocopieur et ordinateur de la mairie ont été changés. Une lame à neige a été achetée.

En 2015, notre principale tâche sera de rendre les bâtiments publics accessibles aux personnes en situation de handicap : à la salle des fêtes, il sera nécessaire de changer la porte d'entrée, de réaménager l'espace toilettes et de créer deux places de parking handicapé ; à l'église, une place parking et une petite allée jusqu'à la porte d'entrée. Le plus gros travail sera d'aménager la mairie actuelle et l'ancienne classe qui deviendra mairie. Plusieurs idées nous ont déjà été proposées par le CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement), il reste maintenant de nombreuses étapes à franchir pour voir l'aboutissement de ces travaux, après 2015, c'est certain. De l'occupation en perspective!

A tous, je vous redis bonne année et bonne santé!

Bref résumé des réunions du conseil municipal

Vendredi 24 octobre 2014

Il est décidé de changer le matériel informatique et le photocopieur de la mairie ; en service depuis plusieurs années, ils ne sont plus adaptés aux nouvelles méthodes de travail imposées par l'Administration.

La commune va s'équiper d'une lame à neige, en cas de besoin, elle pourra être montée sur le tracteur de 2 élus agriculteurs : le maire et un adjoint.

Vendredi 12 décembre 2014

Le syndicat d'eau et d'assainissement s'appellera désormais « Syndicat des 3 sources Cailly, Varenne, Béthune ».

Le Conseil Municipal a voté une subvention de 500€ en faveur du CCAS afin que celuici puisse continuer de verser les aides à la cantine jusqu'au prochain budget. En réponse à la demande de la Présidente du Sivos, il a aussi voté une avance

sur le budget 2015 de 3800€ pour le Sivos.

Un habitant a demandé si la Commune pouvait s'équiper d'un défibrillateur ; la mairie va se renseigner auprès des services du Département pour connaître les conditions de l'installation.

Une étude est en cours pour rendre les bâtiments publics (salle des fêtes, église, mairie) accessibles aux personnes en situation de handicap.

Elections

Le conseiller général de notre canton, **M. Francis Sénécal** est décédé subitement le 31 août 2014. Sa suppléante, Mme Marie -Claude Beauvallet, a donc « repris du service » pour quelques mois.

En effet, les prochaines élections, qui ne seront plus appelées cantonales mais **départementales**, auront lieu les dimanches **22 et 29 mars 2015**. Les électeurs auront à élire 2 conseillers départementaux (binôme homme – femme)

Commission Communale des impôts

Cette commission se réunit une fois par an en présence d'un représentant de l'Administration, pour examiner un document, fourni par les services fiscaux, qui répertorie les changements de valeurs locatives des propriétés bâties (constructions nouvelles ou modification d'habitations existantes).

Ses membres sont désignés par les Services Fiscaux à partir de 24 noms proposés par le Conseil Municipal :

- **6 titulaires** : Lionel Luquet, Ludovic Lebreton, Sylvain Binet, Daniel Thillard, Marie-Thérèse Dussaux, Jean Dubuc
- **6 suppléants**: Patrick Boissay, Sylvain Campain, Myriam Queval, Didier Boquelet, Catherine Debray, Gérard Renaux

Etat civil

Naissances

- le 27 octobre 2014

Jules BRUNEL, fils de Vincent Brunel et de Anaïs Abline, 240 chemin du Pot-au-Feu

- le 10 janvier 2015

Tom MOIGNARD, fils de Cyril et Stéphanie Moignard, 350 route du Centre

Décès

- le 10 septembre 2014

Mme Denise COUVET, 851 route du Centre

- le 22 novembre 2014

M. Jean-Pierre BOUREL, 330 chemin du Pot-au-Feu

- le 1^{er} décembre 2014

Mme Simone RATEL, 47 impasse de l'Ancienne Forge

Pour vivre en bon voisinage

Merci de ne pas déposer de cartons ni autres objets au pied des containers. Les cartons sont à porter à la déchetterie, ou, si ce n'est pas possible, ils sont à déposer pliés à côté des sacs jaunes d'ordures ménagères.

L'utilisation des grandes poubelles de la salle des fêtes est **réservée** à la cantine et aux locataires de la salle.



Vie associative

Message de la présidente du comité des fêtes

Je vous souhaite à tous et toutes une très bonne année 2015.

Un grand merci à tous les habitants qui participent aux différentes manifestations que nous organisons. C'est un moyen de participer à la vie de la commune, de se faire des amis, c'est pour cette raison que cette année, nous espérons voir de nouvelles têtes

Je tiens également à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps à chacune des manifestations, que ce soit avant, pendant ou après !!! Sans ces personnes, le Comité des fêtes ne pourrait pas fonctionner.

Si certains d'entre vous souhaitent s'investir plus activement dans la vie de la commune, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de notre assemblée générale qui aura lieu le **vendredi 27 février**.

Une partie des bénéfices réalisés par le Comité des fêtes sur l'année 2014 a permis d'acheter du matériel pour les différentes manifestations ; une autre partie servira à organiser une journée réservée aux enfants du village.

Merci à tous

Myriam QUEVAL, Présidente du Comité des Fêtes

Calendrier 2015

1-2-3 mai Salon d'Art

mercredi 6 mai Journée d'activités pour les enfants

jeudi 14 mai Randonnée de l'Ascension

> mardi 14 juillet Foire à tout

samedi 3 octobre Soirée dansante

samedi 31 octobre Halloween

samedi 14 novembre Foire aux jouets

dimanche 13 décembre Noël des enfants

Soirée choucroute

Le samedi 11 octobre, le Comité des Fêtes a organisé sa traditionnelle « Soirée choucroute ».

Une animation que les habitants et leurs amis apprécient car 92 personnes s'étaient inscrites (74 adultes et 18 enfants).

Au menu, assiette de choucroute ou assiette anglaise en fonction des préférences de chacun, fournie par un traiteur originaire de Vieux Manoir « Au panier du vieux manoir ».

Les enfants avaient la possibilité de réserver un menu spécial préparé par les membres du comité.

L'animation de toute la soirée, quizz musicaux pendant le repas suivi d'une soirée dansante, avait été confiée à M. DUNOGEANT, DJ professionnel originaire de Sotteville.





Vie associative

Halloween

Le vendredi 31 octobre en fin d'après-midi, le centre de notre village s'est à nouveau retrouvé envahi de petits monstres....

Après une séance de maquillage dans l'après-midi, les enfants ont défilé derrière la cabane de sorcière afin de récolter des friandises généreusement offertes par les habitants de la commune...

Cette balade nocturne terminée, tous ces estomacs ont été rassasiés par un bon repas préparé par les bénévoles : soupe de sorcière, hamburger/chips et gâteau.

112 personnes s'étaient inscrites au repas : 60 adultes et 52 enfants.



Foire aux jouets

Le samedi 15 novembre le Comité des fêtes a organisé sa 1^{ère} foire aux jouets : les familles sont venues déposer leurs jouets et les membres du comité se sont chargés de les vendre.

18 familles de Bosc-Mesnil et hors commune ont confié leurs jouets à la vente.

Près de 80 personnes ont été accueillies sur la journée de vente. Cette opération sera reconduite en 2015 car les visiteurs comme les familles exposantes ont été très contents du résultat.



Vie associative

Noël à Bosc Mesnil

Le dimanche 14 décembre, la Municipalité et le Comité des fêtes ont convié l'ensemble des habitants, petits et grands, à un spectacle d'illusion et de marionnettes géantes.

A peine une trentaine de personnes dont 18 enfants avaient fait le déplacement. Pourtant, les enfants comme les adultes sont restés attentifs du début à la fin, tellement le spectacle était captivant!

Le Père Noël a ensuite fait une petite apparition, malgré son planning très chargé, pour venir distribuer aux enfants présents un sachet de chocolats.



Cet après-midi s'est clôturé autour d'un chocolat chaud et de viennoiseries.



Salon d'art

En 2015, notre commune accueillera pour la 21ème année son salon d'art.

Deux invités d'honneur ont accepté notre invitation :

- •Mr Akim Elmam, peintre,
- ●Mr *Jean-François Glabik*, sculpteur.

Ils seront entourés par une quinzaine d'artistes.

Club de l'amitié

Le mercredi 22 octobre, plusieurs membres du Club de l'Amitié ont répondu à l'invitation de « La Joie de vivre », club de Neufchâtel, qui organisait un spectacle de variétés, interprété par les Andrews. Ce spectacle interactif et joyeux « Les Années Folles » au travers des chansons et des grands artistes de cette époque (de 1920 à 1940) a ravi les spectateurs venus en très grand nombre.



Prévention

Monoxyde de carbone : un gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore, et non irritant qui résulte d'une combustion incomplète du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : gaz de ville). Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions est susceptible d'occasionner une exposition au C0 et un risque d'intoxication.

Quels sont les symptômes de l'intoxication ?

Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque

- maux de têtes,
- nausées.
- fatigue,
- malaises
- ou encore paralysie musculaire.

Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Que faire en cas d'intoxication ?

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêtez si possible les appareils à combustion
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments
- Appelez les secours (112 n° d'urgence européen 18 Pompiers 15 SAMU)
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone

- Faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié;
- Maintenir les systèmes de ventilations en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air, même par grand froid ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant et ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Placer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. Le monoxyde, ce n'est pas qu'en hiver

L'exposition au monoxyde ne se fait plus uniquement qu'en période de chauffe mais toute l'année par l'utilisation de groupes électrogènes de façon continue.

La difficulté, que peuvent rencontrer les familles dans le règlement des factures, engendre l'utilisation de groupes électrogènes comme substitut à la production d'énergie des logements.

Pour plus d'information :

Consultez la page du site internet de l'ARS de Haute-Normandie :

http://www.ars.haute-normandie.sante.fr/Lorsque-les-



L'Accident Cardio-Vasculaire

• Qu'est ce qu'un AVC ?

Un accident vasculaire cérébral est l'arrêt brutal de la circulation sanguine au niveau d'une partie du cerveau.

Les AVC peuvent être dus soit à un caillot dans une artère soit à une hémorragie, par lésions des parois du vaisseau.

Quels sont les signes d'alerte d'un AVC ?

Six signes doivent alerter:

- faiblesse musculaire ou paralysie brutale touchant face, bras et jambe d'un même côté du corps (hémiplégie);
- perte de la sensibilité d'un bras, d'une jambe, de la face ou de tout le côté d'un corps;
- difficulté soudaine à trouver les mots ou à les exprimer ;
- trouble soudain de l'équilibre et de la marche ;
- perte soudaine de la vision d'un œil ou vision trouble ;
- maux de tête violents et intenses.

Devant ces symptômes il faut appeler le centre 15 sans attendre.

3 Que faire lorsque l'on suspecte un AVC?

Un mot d'ordre : la rapidité. L'AVC est une URGENCE ABSOLUE

Si le patient est rapidement pris en charge, les risques de lésions cérébrales irrémédiables sont moindres



Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne

ZOOM SUR:

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne

Il n'est pas toujours facile d'identifier les différentes structures qui interviennent sur un même territoire et de savoir quel est leur rôle.

Les syndicats de bassins versants font partie de ces structures souvent méconnues mais au rôle néanmoins fondamental.

Pour vous quider, voici résumées les missions du SIBV de la Varenne:

LE SAVIEZ-VOUS?

LE BASSIN VERSANT, c'est le territoire qui collecte les eaux pluviales et les concentre vers un exutoire commun (ex: un cours

Les lignes de partage de eaux (ou ligne de crête) délimitent deux bassins versants voisins.

QUELQUES CHIFFRES...

Le bassin versant de la Varenne:

- ▶ 57 communes (de Bosc-Bordel à l'amont jusqu'à Arques-la-bataille à l'aval)
- ▶ 36 000 hectares
- ▶ 18 000 habitants
- ▶ Une rivière : La Varenne (longue 42 km pour son tracé principal).



Missions	Exemple d'actions	Interlocuteurs
Préserver les rivières et milieux aquatiques.	Travaux d'entretien et d'aménagement de berges <i>(ex : pose de clôtures et d'abreuvoir, enlèvement d'embacles).</i> Restauration de la continuité écologique.	Riverains de la Varenne Elus communaux.
Lutter contre les ruissellements et l'érosion sur les terres agricoles.	Travaux d'aménagement (haies, fascines, mares, fossés, etc.) Conseils sur les pratiques agricoles.	Exploitants agricoles Elus communaux.
Favoriser la prise en compte de la gestion des eaux pluviales urbaines.	Appui technique dans l'élaboration des documents d'urbanisme communaux (ex : PLU). Avis sur la gestion des eaux pluviales sur les demandes d'urbanisation (ex : demande de permis de constuire).	Particuliers. Constructeurs et architectes Elus communaux.
Sensibiliser la population.	Communication sur les problématiques liées à la gestion de l'eau dans son milieu naturel.	Tous les publics

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS & PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



Syndicat de bassin versant (SBV) Ruissellements, inondations, gestion des eaux pluviales, rivières. **GRAND CYCLE DE L'EAU**



Syndicat d'eau (SIAEPA) Distribution d'eau potable, assainissement individuel et collectif. **PETIT CYCLE DE L'EAU** (circuit domestique de l'eau pour alimenter les Hommes)



Espace «Le Vivier» - 76 680 SAINT-SAËNS tél.: 02 32 91 15 82 - courriel: sibvv.infos@orange.fr

www.bassinversantdelavarenne.fr

Mairie ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

<u>Directeur de la publication</u>: François Battement, Maire Comité de rédaction : Nicole Leroy, Jean-Marie Mainot, Denis Manuel, Myriam Queval.

Mise en page: Denis Manuel

Mairie: téléphone: 02.35.34.50.68 fax: 09.70.61.36.67

mail: boscmesnil@orange.fr